

**FICHE D'ÉVALUATION 200 -200**

Nom :  
Nom d'usage :  
Situation de famille :  
Juridiction de proximité:

Nom marital :  
Prénom :

---

**DESCRIPTION de l'ACTIVITE du JUGE de PROXIMITE**

(à remplir par l'évaluateur dans la seule hypothèse où celui-ci ne serait pas totalement en accord avec la description opérée par le juge de proximité)

---

Le présent document, **à remplir par le premier président de la cour d'appel** est divisé en 2 thèmes et est clôturé par une appréciation d'ordre général.

Pour chacun des thèmes, il convient de rédiger une appréciation littérale, illustrée par un tableau.

Vous trouverez ci-dessous la définition de certaines rubriques.

La colonne « non renseigné » ne peut être utilisée que très exceptionnellement (mutation très récente, rubrique non pertinente eu égard aux fonctions exercées).

---

## **I-A – APTITUDES PROFESSIONNELLES GÉNÉRALES**

Capacité à décider : il s'agit, pour le juge de proximité, de la capacité à résoudre les litiges qui lui sont soumis, à prendre les mesures relevant de sa compétence ou à orienter les affaires après un délai de réflexion raisonnable.

Capacité d'écoute et d'échange : ce critère recouvre notamment l'ouverture d'esprit, l'attention et le respect portés à autrui et notamment au justiciable dans l'exercice des fonctions.

## **I-B – APTITUDES PROFESSIONNELLES JURIDIQUES ET TECHNIQUES**

Capacité à utiliser ses connaissances juridiques : ce critère permet d'appréhender la capacité à analyser et à apprécier une situation de fait et de droit et à lui apporter une solution par un raisonnement juridique approprié.

Aptitude à la direction des débats d'audience : cette rubrique permet de rendre compte de la capacité à s'exprimer avec clarté et aisance, à exposer les différentes dimensions de l'affaire, à conduire les débats ou à intervenir avec pertinence.

## **II – ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

Puissance de travail et efficacité : cette rubrique doit permettre d'apprécier la capacité du juge de proximité à traiter, dans les meilleures conditions, sur les plans qualitatif et quantitatif, les affaires dont il a la charge.

Relations professionnelles : cette dénomination regroupe en réalité trois rubriques distinctes qui visent à apprécier la qualité des relations professionnelles entretenues par le juge de proximité avec les magistrats, les fonctionnaires de justice, les auxiliaires de justice, l'officier du ministère public, les conciliateurs de justice...

Actualisation et perfectionnement des connaissances : cette rubrique est destinée à apprécier, dans le cadre des besoins de formation les initiatives ou actions entreprises par le juge de proximité pour actualiser ou perfectionner ses connaissances ou ses méthodes de travail.

**I – Appréciations littérales sur les aptitudes professionnelles générales, juridiques et techniques**

<b>I-A - Aptitudes professionnelles générales</b>	Exceptionnel	Excellent	Très bon	Satisfaisant	Insuffisant	Non renseigné
Capacité à décider						
Bon sens et jugement						
Force de caractère et maîtrise de soi						
Sens des responsabilités						
Capacité d'écoute et d'échange						

<b>I-B - Aptitudes professionnelles juridiques et techniques</b>	Exceptionnel	Excellent	Très bon	Satisfaisant	Insuffisant	Non renseigné
Précision et étendue des connaissances juridiques						
Capacité à utiliser ses connaissances juridiques						
Esprit de synthèse						
Qualité de l'expression écrite						
Aptitude à la direction des audiences						

**II – Appréciations littérales sur l’ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

	Exceptionnel	Excellent	Très bon	Satisfaisant	Insuffisant	Non renseigné
Disponibilité et dévouement au service						
Puissance de travail et efficacité, capacité à s’organiser						
Intérêt et participation au fonctionnement général et à la vie de la juridiction						
Capacité à représenter l’institution judiciaire						
Relations professionnelles avec les magistrats						
Intérêt porté aux greffes ou secrétariats, relations avec les fonctionnaires						
Relations professionnelles avec les autres institutions						
Actualisation et perfectionnement des connaissances et des méthodes						

**Appréciations générales : elles porteront notamment sur les besoins de formation du juge de proximité.**

Fait le	Nom :	Prénom :
Qualité :	Signature :	

## NOTIFICATION DE L'ÉVALUATION PROVISOIRE

(En l'absence d'observation de la part du juge de proximité, la présente évaluation sera considérée comme étant définitive)

Pris connaissance le :

Signature du juge de proximité intéressé :

Observations du juge de proximité intéressé, le cas échéant :

---

### APPRECIATION COMPLEMENTAIRE DU CHEF DE COUR (en cas d'observation)

Nom, Prénom :

Date et signature :

---

## NOTIFICATION DE L'ÉVALUATION DÉFINITIVE

Pris connaissance le :

Signature du juge de proximité intéressé :

*Le juge de proximité est avisé qu'il dispose, à compter de la date à laquelle la présente évaluation a pris un caractère définitif, d'un délai de :*

- *15 jours pour saisir, par la voie hiérarchique, la commission d'avancement d'une contestation*
- *ou de 2 mois pour saisir le Conseil d'Etat d'une requête.*

*Toute saisine de la commission d'avancement d'une contestation a pour effet de suspendre le délai de recours contentieux.*

**ANNEXE – 1 –  
(rédigée par le juge de proximité)**

---

**ANNEE 200 & 200**

Nom :

Prénom :

Fonctions :

---

**DESCRIPTION DES ACTIVITES DU JUGE DE PROXIMITE**

**[Le (ou les rapports)d'activité établi(s) par le juge de proximité en application de l'article R-331.6 du code de l'organisation judiciaire depuis sa dernière évaluation sera(seront)joint(s) à la présente annexe]**

**ACTIONS DE FORMATION SUIVIES**

A

le :

Signature du juge de proximité intéressé :

## ANNEXE - 2 -

COUR D'APPEL D

ANNEE 200 & 200

### RESUME DE L'ENTRETIEN PREALABLE

**AVEC LE MAGISTRAT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE CHARGE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION DU TRIBUNAL D'INSTANCE ORGANISANT L'ACTIVITE ET LES SERVICES DE LA JURIDICTION DE PROXIMITE**

Nom :

Nom marital :

Nom d'usage :

Prénom :

Situation de famille :

Juridiction de proximité :

---

### DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DU JUGE DE PROXIMITE

(à remplir par le magistrat chargé de l'administration et de la direction du tribunal d'instance dans la seule hypothèse où celui-ci ne serait pas totalement en accord avec la description opérée par le juge de proximité)

---

### RESUME DE L'ENTRETIEN PREALABLE

*Conformément aux dispositions de l'article 12-1 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958, l'évaluation des juges de proximité est précédée d'un entretien avec le magistrat du siège chargé de l'administration du service du tribunal d'instance dans le ressort duquel est située la juridiction de proximité.*

---

Le présent document, à remplir par le magistrat du siège chargé de l'administration du service du tribunal d'instance dans le ressort duquel est située la juridiction de proximité, est divisé en 2 thèmes et est clôturé par une appréciation d'ordre général.

Pour chacun des thèmes, il convient de rédiger une appréciation littérale, illustrée par le tableau correspondant.

Vous trouverez ci-dessous la définition de certaines rubriques.

La colonne « non renseigné » ne peut être utilisée que très exceptionnellement (mutation très récente, rubrique non pertinente eu égard aux fonctions exercées).

---

### I-A – APTITUDES PROFESSIONNELLES GENERALES

Capacité à décider : il s'agit, pour le juge de proximité, de la capacité à résoudre les litiges qui lui sont soumis, à prendre les mesures relevant de sa compétence ou à orienter les affaires après un délai de réflexion raisonnable.

Capacité d'écoute et d'échange : ce critère recouvre notamment l'ouverture d'esprit, l'attention et le respect portés à autrui et notamment au justiciable dans l'exercice des fonctions.

## I-B – APTITUDES PROFESSIONNELLES JURIDIQUES ET TECHNIQUES

Capacité à utiliser ses connaissances juridiques : ce critère permet d'appréhender la capacité à analyser et à apprécier une situation de fait et de droit et à lui apporter une solution par un raisonnement juridique approprié.

Aptitude à la direction des débats d'audience : cette rubrique permet de rendre compte de la capacité à s'exprimer avec clarté et aisance, à exposer les différentes dimensions de l'affaire, à conduire les débats ou à intervenir avec pertinence.

## II – ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Puissance de travail et efficacité : cette rubrique doit permettre d'apprécier la capacité du juge de proximité à traiter, dans les meilleures conditions, sur les plans qualitatif et quantitatif, les affaires dont il a la charge.

Relations professionnelles: cette dénomination regroupe en réalité trois rubriques distinctes qui visent à apprécier la qualité des relations professionnelles entretenues par le juge de proximité avec les magistrats, les fonctionnaires de justice, les auxiliaires de justice, l'officier du ministère public, les conciliateurs de justice...

Actualisation et perfectionnement des connaissances : cette rubrique est destinée à apprécier, dans le cadre des besoins de formation les initiatives ou actions entreprises par le juge de proximité pour actualiser ou perfectionner ses connaissances ou ses méthodes de travail.

### I – Appréciations littérales sur les aptitudes professionnelles générales, juridiques et techniques

<b>I-A - Aptitudes professionnelles générales</b>	Exceptionnel	Excellent	Très bon	Satisfaisant	Insuffisant	Non renseigné
Capacité à décider						
Bon sens et jugement						
Force de caractère et maîtrise de soi						
Sens des responsabilités						
Capacité d'écoute et d'échange						

<b>I-B - Aptitudes professionnelles juridiques et techniques</b>	Exceptionnel	Excellent	Très bon	Satisfaisant	Insuffisant	Non renseigné
--	--------------	-----------	----------	--------------	-------------	---------------

Précision et étendue des connaissances juridiques							
Capacité à utiliser ses connaissances juridiques							
Esprit de synthèse							
Qualité de l'expression écrite							
Aptitude à la direction des audiences							

## II – Appréciations littérales sur l'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

	Exceptionnel	Excellent	Très bon	Satisfaisant	Insuffisant	Non renseigné
Disponibilité et dévouement au service						
Puissance de travail et efficacité						
Intérêt et participation au fonctionnement général et à la vie de la juridiction						
Capacité à représenter l'institution judiciaire						
Relations professionnelles avec les magistrats						
Intérêt porté aux greffes ou secrétariats, relations avec les fonctionnaires						
Relations professionnelles avec les autres institutions						
Actualisation et perfectionnement des connaissances et des méthodes						

Fait le :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Signature :

Pris connaissance le :

Signature du juge de proximité intéressé :



**ANNEXE – 3 –**

---

COUR D'APPEL D \_\_\_\_\_

**ANNEE 200 & 200**

Nom :

Prénom :

Fonctions :

---

**OBSERVATIONS DES MAGISTRATS**

**AYANT EU A CONNAITRE DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DU JUGE DE PROXIMITE  
EN QUALITE D'ASSESEUR DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL  
ET/OU DE VALIDATION DES COMPOSITIONS PENALES.**

Fait le :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Signature :

---

Pris connaissance le :

Signature du juge de proximité intéressé :